

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE 1er....	<i>Du pouvoir et du devoir du Gouverneur.....</i>	Page 2
CHAPITRE 2d....	<i>Du pouvoir, du devoir et des droits des Officiers de Milice.....</i>	20
	<i>Section premiere.... Du pouvoir, du devoir et des droits de tous les Officiers des Milices locale et incorporée, sans distinction de rang.....</i>	ib.
	<i>Section seconde.... Du pouvoir, du devoir et des droits des Officiers Majors.....</i>	26
	<i>Section troisieme.... Du pouvoir, du devoir et des droits des Capitaines et autres officiers de rang inférieur.....</i>	38
CHAPITRE 3e....	<i>Du devoir et des droits des Sergents, Officiers Non-Commissionnés, et des Miliciens, et de l'exemption du service de la Milice, du logement des Troupes et des Milices incorporées, et des transports des effets du Roi.....</i>	50
	<i>Section premiere.... Du devoir et des droits des Sergents et Officiers Non-Commissionnés.....</i>	ib.
	<i>Section seconde.... Du devoir et des droits des Miliciens.....</i>	56
	<i>Section troisieme.... De l'exemption du service de la Milice, du logement des Troupes et des Miliciens incorporés, et des transports des effets du Roi.....</i>	78
CHAPITRE 4e....	<i>De la poursuite des Délinquants.....</i>	84
	<i>Section premiere... De la Jurisdiction des Cours du Banc du Roi, et de la Jurisdiction et des procédures des Cours Martiales,.....</i>	ib.
	<i>Section Seconde... De la Jurisdiction des Juges de Paix,.....</i>	90

EXPLICATION DE QUELQUES TERMES.

GOUVERNEUR—signifiera toujours Gouverneur, Lieutenant Gouverneur ou la personne ayant l'administration du Gouvernement.

MILICE—(*employé seul*) Milice Locale.

LIVRES et CHELLINS—Livres et Chellins du cours de la Province,